

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 11 mars 2019, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour le lot projeté portant le numéro 6 134 901 du cadastre du Québec, sur la rue Victoria à l'intersection de la 25<sup>e</sup> Avenue.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre, pour un nouveau bâtiment, une hauteur de 5,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit que la hauteur minimale d'un bâtiment situé dans la zone C-301 est de 6,4 mètres;
- de permettre, pour un nouveau bâtiment, une exemption d'aménager une bande de verdure le long de la ligne de terrain arrière, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un nouveau bâtiment, que l'aménagement d'une bande de verdure non adjacente à une rue d'une largeur minimale de 1,0 mètre est requise.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 21 février 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

**REQUEST FOR MINOR EXEMPTION**

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of March 11, 2019, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law on zoning (2710), regarding the projected lot bearing the number 6 134 901 of cadastre du Québec, on rue Victoria intersection 25<sup>e</sup> Avenue.

This exemption would:

- to allow a height of 5.5 metres for a new building, despite the fact that the By-law stipulates that the minimum height of a building located in zone C-301 must be 6.4 metres;
- to allow an exemption, for a new building, to develop a green strip along the rear lot line, despite the fact that for a new building, the By-law stipulates a minimum width of 1.0 metre for the development of a green strip not adjacent to a street.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this February 21th, 2019.